



Zrr: le vide juridique autour de la loi demessines...

Par **fred69**, le **15/05/2008** à **19:34**

BonjourrrnCertains professionnels renommés du secteurs de l'immobilier (on ne les nommera pas pour l'instant, mais vous pouvez facilement trouver leur nom sur le net) n'hésitent pas à utiliser le vide juridique qui entoure la loi demessines (défiscalisation en ZRR pour les résidences de tourisme) pour escroquer des investisseurs. Un vent de protestation commence à souffler sur la toile: regroupement de propriétaires désabusés par le biais de sites internet, de blogs, d'associations. Un des principaux acteurs de cette révolution est un site d'information et d'échanges hébergé par google groupes . [Vous pourrez y trouver diverses informations concernant les escrocs; à ce sujet vous pourrez trouver à cette adresse une pétition qui vous donnera une explication plus complète.](#) rnrnDans cette situation ([prêt immobilier à rembourser, loyers garantis par un bail commercial qui ne sont pas versés à la date prévue ou pas du tout versés, désinformation totale de la part des acteurs: sociétés qui commercialisent ces produits, gestionnaires](#)) l'investisseur en résidence de tourisme se retrouve seul et désarmé. rnrnC'est pourquoi commencent à fleurir ces différents [regroupements et que petit à petit on entend parler des couacs qui entourent cette nébuleuse.](#) rnrnFace à cette situation, un avocat d'experatoo (ou un internaute) est-il en mesure de nous aider ?[rnrnMerci d'avance](#)